



« Effluents Non Domestiques : Contexte juridique, opérationnel et financier »

DATES : Jeudi 12 juin 2025 et vendredi 13 juin 2025

LIEU : Campus Lyon tech La DOUA – 69 100 Villeurbanne

TARIF : 1 500 €¹ (déjeuners compris) – 1 300 € Tarif membres du Graie

INSCRIPTIONS : [Formulaire en ligne](#) (10 à 18 participants)

► Le contexte juridique en matière d'effluents non domestiques

Cette formation traite du contexte juridique des rejets des effluents non domestiques au réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Elle doit permettre de clarifier les différents régimes en place, les obligations respectives des acteurs, les sanctions applicables et les modalités financières. S'appuyant sur des éléments concrets de règlements de service et autres autorisations, elle répond à l'ambition de structurer, consolider, sécuriser la prise en compte des rejets non domestiques dans l'organisation de la lutte contre les polluants.

Cette formation **juridique** se veut également **concrète et interactive**. Elle est le fruit du travail concerté entre une avocate spécialisée, un responsable de service assainissement rompu à la gestion des eaux non domestiques et le Graie. Le Groupe « Effluents Non Domestiques » du Graie rassemble des techniciens et responsables de service. Il produit de nombreux outils et documents de référence qui seront mis en avant au cours de la formation et apporteront une vision opérationnelle et élargie.

Formation basée sur un volet juridique important, elle est développée spécialement pour le besoin des services en charge de la gestion des effluents non domestiques ; elle complète les 2 autres formations proposées par le Graie pour la gestion des effluents non domestiques.

► Trois intervenants complémentaires pour vous former et vous accompagner

- **Emmanuelle Paillat**, Avocate spécialisée, Cabinet d'avocats Paillat, Conti & Bory
- **Raphael Brand**, Directeur Adjoint service des eaux, Annemasse Agglomération
- **Laurent Guilloud**, chargé d'animation du réseau END, Graie

► Les objectifs de la formation

- Connaître les **régimes juridiques** associés aux effluents non domestiques
- Réfléchir le volet Effluents non domestiques de son **règlement d'assainissement**
- Déployer les outils de type **arrêté d'autorisation, convention, coefficient de pollution**
- Définir les sanctions possibles et les pénalités encourues

► Public cible :

Cette formation s'adresse aux responsables de services assainissement ainsi qu'aux techniciens en charge des effluents non domestiques et du contrôle des raccordements. Ce module pourra aussi intéresser les délégataires ou prestataires des collectivités dans ce domaine. Enfin, des personnes des chambres consulaires ou des services de développement économique pourraient être intéressées.

¹ Les prix s'entendent net de taxe, le Graie est une association loi 1901 non assujettie à la TVA.

Programme de la formation

Effluents Non Domestiques :

Contexte juridique, opérationnel et financier

JEUDI 12 juin 2025

- 09H30** Accueil des participants
- 09h40 **Tour de table, présentation des objectifs de la formation, le positionnement du Graie**
- 10h00 **Définition des effluents non domestiques :**
- La classification des eaux
 - Les activités concernées et Zoom sur certaines activités
 - Les enjeux environnementaux et sanitaires
- 11h20 **Cadre Juridique :**
- Le Code de la santé publique
 - Le Code de l'environnement : le cas des ICPE et autres exemples
 - Zoom sur le cas des ICPE raccordées
- 12h45 Déjeuner sur place
- 13h45 **Cadre juridique :**
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et les Effluents Non Domestiques
 - Le règlement de service : contenu, recommandations, ...
 - Analyse d'extrait de règlements existants
- 15h45 **Les régimes de responsabilités et les principes fondamentaux :**
- Les limites, obligations et responsabilités : le principe Pollueur/Payeur
 - Le régime d'autorisation de déversement
 - Le cas des rejets directs au milieu
- 17h30** Fin de la journée

VENDREDI 13 juin 2025

- 08H30** Accueil des participants
- 08h40 **L'autorisation et la convention spéciale de déversement**
- Le contenu de l'autorisation
 - Le cas de la convention : les éléments constitutifs et la dimension juridique
 - Etudes de cas
- 10h40 **Contrôles et sanctions**
- Les modalités de contrôle : différents cas
 - Le pouvoir de police
 - Les sanctions applicables
- 12h30** Déjeuner sur place
- 13h30 **Aspects financiers et budgétaires**
- La redevance et le coefficient de pollution
 - Les participations financières spéciales
 - Les aides et accompagnements
- 15h30 **Temps de questions libres**
- 16h00 **Evaluation et tour de table de clôture**
- 16h30** Fin de la journée